



Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités

Direction des canaux de Bretagne

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2026-01-22

Rennes, le 22/01/2026

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 01 décembre 2025 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;

VU la demande présentée par l'entreprise JFB LEVAGE,

Considérant que des travaux pour le changement de portes d'écluse amont Villemorin doivent être réalisés du 28 au 29/01/2026 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive gauche au droit de l'écluse de Courgalais jusqu'au droit de l'écluse de Villemorin est interdit à tous les usagers.

Du 28 au 29/01/2026

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise JFB LEVAGE ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Guipel et Montreuil sur Ille.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY

RÉGION BRETAGNE

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

RANNVRD BREIZH

283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | www.breizh.bzh

twitter.com/regionbretagne

facebook.com/regionbretagne.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016

Plan déviation Villemorin :



Zone interdite à la circulation

Déviation

Fermeture de halage